

Le Portage salarial et le Portage auto entrepreneur

Définition

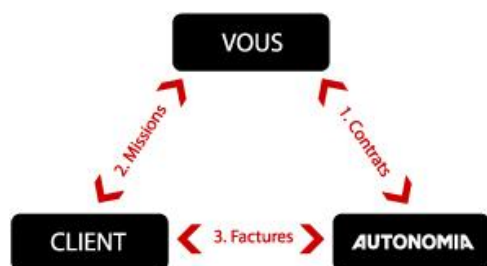
Le **portage** est une organisation de travail par laquelle un professionnel confie à une structure de portage la gestion administrative et comptable des missions qu'il effectue auprès du client. Le concept permet de démarrer sa propre activité professionnelle sans en subir la gestion quotidienne, permettant ainsi de rester concentré sur son activité.

Autonomia applique le concept du portage aux **travailleurs autonomes (portage salarial)** et **aux auto-entrepreneurs**. Les statuts en portage salarial et en tant qu'auto-entrepreneur imposent un mode de fonctionnement différent.

Concept

Le portage salarial, une démarche simple

Le **concept du portage salarial** offre une nouvelle forme de salariat, indépendant et sécurisé qui s'adresse à toutes les personnes dans tous les domaines de compétences.

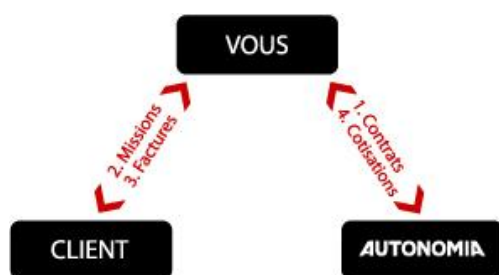


1. **Autonomia signe avec vous un contrat de travail** et procède à votre enregistrement auprès des différents organismes sociaux (Urssaf, Caisse de retraites, CFE,...)
2. **Vous prospectez et négociez directement avec le client les modalités de la prestation** à effectuer (nature, durée, prix, règlement) et vous effectuez ensuite la mission.
3. **Autonomia facture au client les honoraires correspondants**

à la prestation, vous établit un bulletin de paie égal au montant H.T facturé, diminué des charges et vous reverse votre salaire. Voir la législation du Portage salarial

Le portage auto-entrepreneur, un accompagnement sécurisé

Le **concept du portage auto-entrepreneur** est une nouvelle manière d'entreprendre, qui vous permet d'être accompagné et assisté administrativement.



1. **Autonomia signe avec vous un contrat de mandat** et procède à votre inscription auprès des différents organismes (Urssaf, CFE,...)
2. **Vous prospectez, négociez directement avec le client les modalités de la mission** à effectuer (nature, durée, prix, règlement) et vous effectuez ensuite la prestation définie.
3. **Vous facturez et encaissez les règlements** correspondants à vos prestations.

4. **Autonomia calcule vos charges**, vous envoie un appel à cotisation et paie vos charges.

Voir la législation de l'auto-entrepreneur

Le portage, une rampe de lancement pour votre activité

Le **portage est un véritable test** de votre activité, il vous permettra de savoir si votre activité est réellement rentable ou non. Afin de mettre un maximum de chance de réussite de votre côté, Autonomia gère votre comptabilité, vos facturations, paie vos différentes charges, vous conseille et vous accompagne dans votre communication.

Le portage, la clef de votre succès

Le portage vous permet de **gérer votre activité** comme un chef d'entreprise **sans les contraintes** administratives, juridiques, fiscales et comptables. Toujours à votre écoute, nous mettons à **vos dispositions un réseau dynamique et sécurisé** afin de vous permettre de visualiser réellement la cohérence de votre activité.